Contrat de location

ENTRE LES SOUSSIGNÉS,

La société VALDHEVE SERVICES, SAS au capital de 50.000 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Chalon-sur-Saône sous le numéro 929547891, dont le siège est à Ferme de la Soyée – 71380 ALLERIOT, représentée par Monsieur LELEDY Edouard en sa qualité de Président,
Appelé ci-après le loueur,

ET

Nom Prénom : .....
Adresse : .....

Appelé ci-après le locataire,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

1.1 - Nature et date d'effet du contrat

Le loueur met à disposition du locataire, un véhicule de marque VOLKSWAGEN CARAVELLE, immatriculé WW-348-MH, à titre onéreux et à compter du .....

Kilométrage du véhicule : ..... kms

Le locataire certifie être en possession du permis l'autorisant à conduire le présent véhicule et une assurance pour le véhicule (copie à fournir).

1.2 - État du véhicule et entretien

Lors de la remise du véhicule et lors de sa restitution, un procès-verbal de l'état du véhicule sera établi entre le locataire et le loueur.

Les réparations, échanges de pièces ou de pneumatiques résultant de l'usure normale, sont à la charge du LOUEUR et seront effectuées par ses soins.

Les réparations, quelque soient leur nature, échanges de pièces ou fournitures, résultant d'une usure anormale, de la négligence de cause accidentelle ou indéterminée, demeurent à la charge du LOCATAIRE qui déclare en accepter toute la responsabilité.

Le LOCATAIRE s'engage à entretenir le matériel en parfait état de fonctionnement, et notamment, sans que la liste soit limitative :

- vérification du niveau d'huile, d'eau et autres fluides avec obligation de refaire les niveaux,
- pression des pneus,

Le véhicule ne pourra pas être vendu par le locataire et devra être restitué dans le même état que lors de sa mise à disposition à ce dernier.

Toutes les détériorations sur le véhicule constatées sur le PV de sortie seront à la charge du locataire.

1.3 - Prix de la location du véhicule

Les parties s'entendent sur un prix de location .....€ TTC euros. Ce prix comprend un forfait kilométrique de 200 Kms.

Un forfait de ..... € HT est demandé si le véhicule est restitué non nettoyé.

Une caution de ..... € est demandée avant livraison.

1.6 - Durée et restitution du véhicule

Le contrat est à durée déterminée soit du ..... au ..... (..... jours).

1.7 - Sinistre

En cas de sinistre, le LOCATAIRE doit obligatoirement faire procéder à un constat amiable d'accident ou à défaut un constat de police ou de gendarmerie.
Le LOCATAIRE s'engage à faire une déclaration écrite, au LOUEUR par tout moyen, dans les 24 heures du sinistre. Cette déclaration comprendra tous les renseignements relatifs aux circonstances
- heure et date - du sinistre, à l'identité des parties et des témoins.

En cas de vol et incendie, le LOCATAIRE devra en informer le LOUEUR sans délai avec preuve écrite de cette information.

Durant la location, Le LOCATAIRE est entièrement redevable et responsable à l'égard du LOUEUR, des dommages de quelque nature qu'il soit :

- Occasionnés aux tiers et à son propre personnel, du fait de l'utilisation du véhicule, ou dû au non-respect des consignes d'utilisation, ce, quel que soit les circonstances et notamment, sans que la liste soit limitative : en cas de négligence avérée ou notoire du conducteur, ou lorsque le conducteur est sous l'emprise d'un état alcoolique ou de stupéfiant, ou l'effet d'éléments modifiant les réflexes indispensables à la conduite,
- Causés au LOUEUR et notamment en cas d'endommagement du véhicule, quelle qu'en soit la cause et quel qu'en soit l'auteur.

Le LOCATAIRE est entièrement redevable des franchises éventuelles appliquées par la compagnie d'assurance en cas de sinistre RESPONSABLE et NON RESPONSABLE.

1.8 - Autres éléments et accessoires

Le locataire prendra en charge l'ensemble des charges afférentes à la mise à disposition du véhicule tel que les contraventions liés au véhicule durant la durée du contrat.

1.9 - Clause en cas de litige

Les parties conviennent expressément que tout litige pouvant naître de l'exécution du présent contrat relèvera de la compétence du tribunal de commerce de Chalon-sur-Saône.

Fait en deux exemplaires originaux remis à chacune des parties,

A ALLERIOT, le

Le locataire signature précédée de la mention manuscrite « bon pour accord »	Le loueur signature précédée de la mention manuscrite « bon pour accord »